

# Sport scolaire

Rattachés au service municipal des sports, neuf éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (Etaps) interviennent dans le temps scolaire et participent ainsi à l'éducation physique et sportive de tous les élèves du CP au CM2 de chaque groupe scolaire public de la ville.

En moyenne chaque groupe scolaire de la Ville bénéficie de deux séances par semaine et par classe.

De plus la Ville met en place deux activités spécifiques sportives :

- La natation : 10 à 12 séances "piscine" sont proposées aux élèves de la grande section de maternelle jusqu'au CM2, par an et par classe.
- Le ski : 6 journées de ski nordique pour les CM1 et 6 journées de ski alpin pour les CM2 sont organisées et financées par la Ville chaque année.



**VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE**  
36 av. du Général de Gaulle  
38120 SAINT-ÉGREVE  
04 76 56 53 00